



Réf. Farde e-Assemblées : 2573695

N° OJ : 22

Projet d'Arrêté - Conseil du 19/02/2024

**Objet :** Parcours BD de la Ville de Bruxelles : Convention entre la Ville de Bruxelles, l'auteure Mme Aurélie NEYRET, le scénariste M. Joris CHAMBLAIN et l'éditeur Editions Soleil (CAR/23/250).

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale, notamment les articles 117 et 234 §1 et §3 ;

Vu la loi du 29 juillet 1991, relative à la motivation formelle des actes administratifs ;

Considérant que le 30 août 2023, la fresque « Les Carnets de Cerise » a été inaugurée sur la façade latérale de l'école primaire de Heembeek sis rue des Trois Pertuis 4 à 1120 Bruxelles dans le cadre du Parcours BD de la Ville de Bruxelles ;

Vu la décision du Collège du 7 décembre 2023 d'approuver la convention entre la Ville de Bruxelles, l'artiste/auteure Aurélie Neyret et l'éditeur Editions Soleil (CAR/23/250) relative à la fresque « Les Carnets de Cerise » ;

Considérant qu'entre-temps, ladite convention a été modifiée à la demande de l'éditeur Éditions Soleil - Groupe Delcourt ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : la convention CAR/23/250 entre la Ville de Bruxelles, l'auteure Aurélie NEYRET, le scénariste Joris CHAMBLAIN et l'éditeur Éditions Soleil – Groupe Delcourt est adoptée.

Annexes :

[Convention CAR/23/250 \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Convention annotée par l'éditeur \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)